

LA PHRASE

« Si on n'arrive pas à manger sur un "os" à dix, comment y arriverait-on à cent ? »

De Marie-Lise Fougnes, présidente de l'association des guides-conférenciers du Pays Cathare. Dans l'Aude, la dérégulation de la profession par la loi Macron inquiète. En effet, d'après ce texte, une déclaration d'activité sur registre suffirait pour mener des groupes. Même si le Sénat vient d'annoncer que la carte professionnelle serait maintenue un certain temps, la responsable de l'association s'inquiète et crie à un sacrifice de la qualité des visites organisées.

LES RETOURS

Des bouchons sur l'autoroute



C'est un peu un marronnier et tout le monde s'y attendait. Mais force est de constater que la circulation a été particulièrement chargée sur les autoroutes de la région. A61 autour de Narbonne ou A9 du côté de Perpignan, de Montpellier ou d'Orange ont connu un fort trafic entraînant, au mieux des ralentissements, au pire des bouchons.

Photo S. C.

LA FIN

Le Fise s'est achevé à Montpellier



Clap de fin, dimanche, sur le Festival international des sports extrêmes de Montpellier. Une manifestation qui rencontre chaque année un fort succès populaire, sur les rives du Lez. Cette 19^e édition devrait avoir, selon les premiers comptages, rassemblé plus que les 510 000 spectateurs de l'an dernier.

J.-M. M.

LA FINALE

Battle de breakdance

Samedi 23 mai, au Zénith Sud de Montpellier, aura lieu la 15^e édition du Puma Battle Of The Year France, rendez-vous breakdance de l'année. La finale de cette compétition verra s'affronter en battle les 15 meilleurs crew venus de Chambéry, Lille, Montpellier ou encore Paris. Danses, projections et freestyle DJ dès 17h30. Finale à partir de 23h. Réservations et informations sur www.botyfrance.com



MONDE

● **CONFÉRENCE**
Samedi 30 mai, à 15 h, l'auteur Hatim Jaïbi-Riccardi sera au site archéologique de Lattes, pour une conférence sur le printemps arabe. Le thème : "De quelques dessous des cartes de la révolution du jasmin et des printemps arabes... et de quelques-unes de leurs conséquences".



SOLIDARITÉ

● **HOMOPHOBIE**
Septième journée internationale de lutte contre l'homophobie, mardi 19 dès 14 h, au palais des rois de Majorque de Perpignan en présence de Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée de la lutte contre l'exclusion. Stands, temps d'échange, pièces de théâtre, etc.



AGENDA

● **LAÏCITÉ**
Une conférence "Laïcité et vivre ensemble" sera donnée à la faculté d'éducation de l'université de Montpellier mardi 19 mai de 18 h à 19 h 30, par Françoise Lorcerie, directrice de recherche CNRS et Geneviève Zoïa, professeur d'université en ethnologie. Amphi H de la faculté d'éducation.

Conduite : suivre un stage plutôt que perdre des points

Sécurité routière | Pour certaines infractions, il est parfois possible de garder son permis intact en suivant un stage. Exemple catalan.

Son plus beau cadeau de Noël lui a été offert le 19 avril, au Canet-en-Roussillon (P-O). Ce jour-là, Dominique, 53 ans, se rabat un peu tard, à la fin d'une quatre voies, mordant illégalement un zebra. Les gendarmes l'arrêtent. Excès de vitesse, non-respect des distances de sécurité... De quoi annuler largement les trois derniers points de son permis de conduire. Au lieu de cela, il se voit proposer un deal que peu de gens connaissent, activé au bon vouloir des procureurs. Dans la région, seuls ceux de l'Aude - hors Carcassonne - et de Perpignan l'ont mis en place. Béziers pourrait se laisser tenter.

A réception du PV, Dominique s'engage à passer un stage d'une journée dans une association agréée par la justice. Rien à voir avec le stage classique, volontaire, de récupération de points. Il s'agit là de récupérer « l'ensemble des points de l'infraction que l'on vient de commettre », explique Dominique qui précise : « Au lieu de payer les 90 € d'amende, j'ai dû verser 100 € à l'association Bonne conduite, basée à Perpignan, et agréée pour ce genre d'alternative. Je n'y ai pas cru tout de suite », confie le chanceux conducteur. « Mais en commençant le stage, j'ai compris que c'était vrai. Mieux, j'ai pu faire ce stage à peine deux jours plus tard. Et continuer à utiliser ma voiture. De temps en temps, la justice est bien faite », ironise-t-il.

« Les parquets ne sont pas assez sensibilisés sur cette possibilité »

Jean-Charles Teissèdre, avocat

Dans les P-O et dans l'Aude, on ne peut bénéficier de cette mesure discrète qu'une à deux fois par an (lire ci-dessous). Quant au stage, Dominique l'a vécu comme une « vraie prise de conscience sur tous les points redoutés de la route ». Il rapporte qu'il y avait une vingtaine de personnes, dont, « fait étonnant », quinze pour alcoolémie, parfois grave, valant jusqu'à six points. Procureur à Narbonne, David Charmatz précise : « Cette mesure, effectuée de façon permanente toute l'année dans ma juridiction, ne s'adresse qu'aux infractions non délictuelles, celles qui ne nécessitent pas de passer devant le tribunal correctionnel. On ne peut y prétendre que si on ne risque qu'une contravention. » C'est le cas par exemple d'une alcoolémie qui se situe entre 0,5 gramme/litre de sang et 0,8 g/l. Ou d'un excès de vitesse ne dépassant pas 40 km/h au-dessus de la limitation.

A Perpignan, 800 heureux stagiaires par an

Bonne conduite à Perpignan est l'une des rares associations agréées pour ces stages d'une journée évitant la perte de points. « Nous recevons 800 stagiaires chaque année depuis qu'existe cette mesure dans notre département, il y a cinq ans », explique Jean-Louis Bonthoux, le responsable, qui ne connaît pas d'autres associations de ce type dans la région. Ex-chef de la sûreté de Perpignan, il affirme que c'est une mesure « qui marche. À peine 15% de gens reviennent faire un stage dans les deux ans », confie-t-il. Car chaque



■ La mesure peut s'appliquer pour un excès de vitesse ne nécessitant pas de passer devant le tribunal correctionnel.

Archive CHRISTINE PALASZ

David Charmatz précise : « Les forces de l'ordre ont l'initiative de proposer ou non cette alternative. Cela dépend du comportement du conducteur qui doit être exemplaire. Compte tenu du caractère sensible et prégnant de l'alcoolémie au volant dans l'Aude, cette possibilité est limitée. »

Le Gard n'applique pas cette alternative

Procureur à Perpignan, Achille Kiriakidis ne dit pas autre chose : « Nous réservons cette mesure aux petits écarts de conduite. Son intérêt est d'ordre pédagogique (...) Les gens arrivent braqués à ce stage mais en repartent après avoir touché du doigt une réalité. » Dans les départements autres que l'Aude et les P-O, la pratique est peu répandue. Dans l'Hérault, elle est exceptionnelle et liée à une opération de sensibilisation. Procureur à Montpellier, Christophe Barret explique se limiter à

« faire des opérations ciblées plusieurs fois par an. Sur les deux-roues motorisés, sur le non-respect des distances de sécurité pour les camions sur autoroute ou encore le non-respect de la limitation de vitesse. Dans le cadre de ces opérations, nous pouvons proposer ce genre d'alternative mais en aucun cas pour un feu brûlé ou un stop grillé, principales causes d'accidents graves. » Dans le Gard, Laure Beccuau, procureure de la République n'a, elle, pas recours à cette alternative. Pour le Montpelliérain Jean-Charles Teissèdre, de l'Automobile club des avocats, « il s'agit d'une alternative aux poursuites prévue par l'article 41-1 du Code de procédure pénale, trop peu utilisée. Les parquets ne sont pas assez sensibilisés à cette possibilité qui permet de sauver des permis de conduire et donc de préserver les contrats de travail si difficiles à obtenir. »

OLIVIER SCHLAMA
oschlama@midilibre.com

conducteur des deux départements concernés peut prétendre à cette alternative à la perte de points une fois tous les deux ans (la date du stage faisant foi) s'il s'agit d'une infraction identique. Et une fois par an si l'infraction est différente de la précédente. Dans ces deux départements avant-gardistes en la matière, « les forces de l'ordre sont dans l'obligation de vous le proposer », précise Jean-Louis Bonthoux. « Certes, mais dans la mesure où le conducteur reconnaît sa faute et qu'il

respecte les forces de l'ordre c'est-à-dire qu'il est capable de prendre en compte sa propre responsabilité », ajoute David Charmatz, procureur à Narbonne, qui a ajouté ce paramètre il y a deux ans. Pourquoi peu de procureurs proposent cette mesure ? « Il faut mettre en place une organisation compliquée », dit-il. Surtout depuis que les PV sont traités automatiquement depuis Rennes. Pour Jean-Louis Bonthoux, « les procureurs ont peut-être aussi bien d'autres chats à fouetter. »

O. SC.